

Dossier de

Demande d'autorisation ministérielle de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel

Demande de déclaration d'utilité publique

Direction Opérations / Département Projets-Construction

PA-RGM-000-TIGF-000001_P00

Suivi par Michel BOCHE

TIGF

Pièce 0

**COPIE DE LA LETTRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION MINISTERIELLE DE
CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER**

BORDEREAU DES PIÈCES

**Projet Renforcement Gascogne Midi
CANALISATION DN 900 LUSSAGNET - BARRAN**

Départements des Landes (40) et du Gers (32)

Rev.	Statut	Date	Révision mémo	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
00		15/12/2015	Édition préliminaire	Audrey BODIN	Johan GAILLET	Michel BOCHE

TIGF

Dénomination sociale : Transport et Infrastructures Gaz France
Adresse postale siège social : 40, avenue de l'Europe - CS 20522 - 64010 PAU CEDEX
Tél. : +33 (0)5 59 13 34 00 - Fax : +33 (0)5 59 13 35 60 - www.tigf.fr

S.A. au capital de 17 579 088 euros
RCS Pau 095 580 841 / N° de TVA FR 59095580841

SOMMAIRE

1. COPIE DE LA LETTRE DE DEMANDE	2
2. BORDEREAU DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER	3
2.1. DOSSIER DE DEMANDE D’AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D’EXPLOITER ET DEMANDE DE DUP	3
2.2. DOSSIER D’ENQUÊTE PUBLIQUE.....	5

1. COPIE DE LA LETTRE DE DEMANDE

Direction Opérations
Département Projets-Construction
Projet Renforcement Gascogne-Midi

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Direction Générale de l'Énergie et du Climat
Grande Arche de la Défense
Paroi Nord
92055 LA DEFENSE
A l'attention de Madame le Ministre

Réf. courrier : RGM-TIGF-MEDDE-LET-000001

Réf. dossier : PA-RGM-000-TIGF-000001

Affaire suivie par **Michel BOCHE**
Mail : <mailto:michel.boche@tigf.fr> - Tel : 05 59 13 37 03

Pau, le 22 février 2016

Objet : Projet Renforcement Gascogne-Midi - canalisation DN900 de LUSSAGNET à BARRAN – départements des Landes (40) et du Gers (32)
Demande d'autorisation ministérielle de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel
Demande de déclaration d'utilité publique associée au projet.

Madame le Ministre,

La structure actuelle du réseau de transport de gaz naturel français est caractérisée par l'approvisionnement du réseau national principalement par le Nord, la faiblesse des approvisionnements par le Sud, l'insuffisance des capacités des ouvrages de liaison entre le nord et le sud et un déficit de gaz dans le Sud de la France qui nécessite le recours au GNL pour assurer les besoins des consommateurs.

Cette architecture génère une divergence des prix de marchés du gaz naturel entre le nord et le sud du pays dont le coût, estimé à 300 M€/an par la Commission de Régulation de l'Énergie, est supporté par la collectivité gazière en zone Sud.

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a fixé comme objectif à l'horizon 2018 un rapprochement des places de marchés (Point d'Echange Gaz) Nord et Sud pour supprimer ces écarts de prix. Fusionner les PEG Nord et Sud oblige à développer les ouvrages nécessaires pour résoudre les congestions identifiées en augmentant les capacités de transit Nord/Sud.

Pour ce faire, la CRE a retenu, par Délibération du 7 Mai 2014, le schéma d'investissement technico-économique optimum, associant les projets Val de Saône dans la zone GRTgaz et Gascogne - Midi dans la zone TIGF.

Afin de répondre aux objectifs de la CRE, TIGF doit renforcer son réseau grand transport pour augmenter la capacité de transit de gaz au point d'entrée/sortie de Cruzy (Hérault), interface avec le réseau GRT gaz Sud.

Dans ce contexte, le projet « Renforcement Gascogne - Midi » (RGM) consiste à :

1. Renforcer l'Artère de Gascogne par :
 - la construction d'une canalisation d'environ 62 km entre Lussagnet (Landes) et Barran (Gers) avec un diamètre nominal de 900 mm et une Pression Maximale de Service (PMS) de 85 bar relatifs,

- la construction et l'alimentation d'une nouvelle grille d'interconnexion « Gascogne Midi » (liaison avec le centre de stockage et raccordement à la grille d'interconnexion Lussagnet),
- la création de deux postes de sectionnement intermédiaires situés sur les communes de Sion et Castillon-Debats (Gers),
- la modification du poste de sectionnement existant de Barran (Gers).

2. Renforcer l'Artère du Midi par l'ajout d'un compresseur sur le site de Barbaira (Aude). Les modifications sur la station de compression font l'objet d'une instruction administrative dédiée.

La mise en service des ouvrages est prévue fin octobre 2018.

En application des articles L.555-1 et suivants du Code de L'Environnement relatifs à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz naturel nous avons l'honneur de vous demander d'autoriser la construction et l'exploitation du projet Renforcement Gascogne Midi.

Nous vous demandons également de bien vouloir déclarer ces travaux d'utilité publique conformément aux dispositions de l'article L 555-25 et suivants du code de l'environnement.

La longueur de la canalisation étant supérieure à 2 kilomètres, le projet fait l'objet d'une étude d'impact, régie par les articles R.122-1 à R.122-16 conformément à l'article L.555-1 du Code de l'Environnement.

Ce projet sera soumis à une enquête publique organisée dans les conditions prévues par les articles L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Nous joignons à cette demande, conformément aux articles R.555-8 et R555-9 du Code de l'Environnement, le dossier (référence PA-RGM-000-TIGF-000001) nécessaires à l'instruction administrative et soumis à enquête publique. Il se compose des 9 pièces (pièces 0 à 8) suivantes :

- | | |
|---------|--|
| Pièce 0 | Copie de la lettre de demande d'autorisation préfectorale de construction et d'exploitation
Bordereau des pièces constitutives du dossier |
| Pièce 1 | Dénomination sociale, forme juridique et qualité du signataire de la demande
Mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières de TIGF
Trois derniers bilans et comptes de résultats de TIGF |
| Pièce 2 | Résumé non technique de l'ensemble des pièces |
| Pièce 3 | Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage
Choix du tracé
Carte générale du tracé avec report des emprunts du domaine public |
| Pièce 4 | Largeur des bandes de servitude faibles et fortes |
| Pièce 5 | Étude de dangers |
| Pièce 6 | Evaluation environnementale : <ul style="list-style-type: none"> - Étude d'impact - Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 - Évaluation des incidences sur la ressource en eau |
| Pièce 7 | Informations relatives la DUP - Intérêt général du projet |
| Pièce 8 | Enquête publique <ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans la procédure - Informations juridiques et administratives |

Les conclusions du diagnostic archéologique, l'avis de l'autorité environnementale et des différents services, organismes et autorités consultés seront intégrés à la pièce 8 dès leur réception.

Il en résulte que le dossier vaut pour :

- la demande d'autorisation de construire et d'exploiter l'ouvrage,
- la demande de déclaration d'utilité publique associée au projet.

Afin de garantir la complétude du dossier, nous joignons à la présente demande :

- le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Margouët-Meymes.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Renforcement Gascogne Midi, nous allons déposer une demande d'autorisation de défrichement et une demande de dérogation au titre de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement traitant des espèces de faune.

Nous adressons au Préfet du Gers ainsi qu'à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, copie du présent courrier ainsi que deux exemplaires du dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.



Michel BOCHE
Chef du Projet
Renforcement Gascogne-Midi

PJ : 1 exemplaire du dossier PA-RGM-000-TIGF-000001
Copies : MEDDE/DGPR/SRT/ SDRA / BSEI, Préfet du Gers
et DREAL Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

2. BORDEREAU DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

2.1. Dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter et Demande de DUP

N° de la pièce	Libellé	Contenu	Référence réglementaire CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Pièce 0	Copie de la lettre de demande Bordereau des pièces	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre de demande - Bordereau des pièces 	
Pièce 1	Identification du pétitionnaire Mémoire exposant les capacités technico-économiques de TIGF	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du pétitionnaire - Mémoire exposant les capacités technico-économiques de TIGF - Extrait K-BIS de moins de 3 mois - Trois derniers bilans et compte de résultats 	Art. R555-8 alinéa 1 Art. R555-8 alinéa 2 Art. R555-9 alinéa 5
Pièce 2	Résumé non technique de l'ensemble des pièces	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et justification du projet - Etude d'impact/Tracé de moindre impact - Etude de dangers - Servitudes - Convention avec des tiers (exploitation et financement) - Justification du choix du tracé 	Art. R555-8 alinéa 10 Art. R555-8 alinéas 6-7 Art. R555-8 alinéa 9
Pièce 3	Justification du choix du tracé Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet - Caractéristiques générale du tracé - Caractéristiques techniques de l'ouvrage - Conditions générales de transport - Considérations économiques 	Art. R555-8 alinéa 4 Art. R555-8 alinéa 3

N° de la pièce	Libellé	Contenu	Référence réglementaire CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Pièce 4	Largeur des bandes de servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Servitude de passage et d'exploitation - Servitudes Fortes et faibles 	Art. R555-8 alinéa 8
Pièce 5	Etude de dangers	Etude de dangers selon guide GESIP 2008-01	Art. R555-8 alinéa 5
Pièce 6	Evaluation Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'impact - Etude d'incidence NATURA 2000 - Dossier Loi sur l'eau 	Art. R555-9 alinéas 1-2 Art. R123-8 alinéa 1
Pièce 7	Informations relatives à la DUP Intérêt général du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Justification de l'intérêt général de l'ouvrage - Notice explicative - Plan de situation (carte au 1/25000) - Plan général des travaux - Caractéristiques techniques des ouvrages les plus importants - Appréciation sommaire des dépenses 	Art. R555-32 alinéa 1 Art. R555-32 alinéa 2 Art. R112-4 du Code de l'Expropriation

2.2. Dossier d'enquête publique

N° de la pièce	Libellé	Contenu	Référence réglementaire CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Pièce 8	Enquête publique Informations administrative et juridiques	- Description du projet	Art. R123-8 alinéa 2
		- Réglementation applicable	
		- Insertion de l'enquête Publique dans la procédure administrative	Art. R123-8 alinéa 3
		- Contenu du dossier soumis à enquête publique	
		- Les avis réglementaires	Art. R123-8 alinéa 4
		- La consultation publique et administrative	Art. R123-8 alinéa 5 Art. R555-9 alinéa 4
		- Autres autorisations nécessaires pour la réalisation du projet	Art. R123-8 alinéa 6